



# PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR

---

Réunion du vendredi 28 octobre 2022

---

**Présidence** : M. René MOLLE

**Présents (e)** : Mmes Virginie FRANCOIS – Fabienne LAMBERT – Sabrina BEN EL KHATTA

MM.. Denis DECARME, Bertrand GAUDRILLER – Eric MODE - Dominique PERQUIN -Laurent MARANDEL – Gilles MOREAU - Eric VIGIER –Jean Marc OUDIN – Philippe LABBE – Bruno DALLA LIBERA - Pascal ROTON – Lillian LEBEGUE.

**Excusé** . M. Laurent ROGIER

**Invités** : MM. Bruno BESTEL Julien SAUCIER - Michel HELYE

---

## 1°) Accueil – Carnet

*Le Président,*

Ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents et les remercie de leur présence.

Informe du décès de la maman de Florent GOSSELIN, directeur LGEF sur le site de Reims

- **Le Président, les élus du CODIR et les membres du personnel lui présentent ainsi qu'à ses proches leurs sincères condoléances.**

## 2°) Validation du PV du Comité Directeur du 26/08/2022

Le Président,

Propose aux membres présents de valider le PV du CODIR du 26 août 2022

- **Les membres du Comité Directeur valident à l'unanimité le PV du CODIR du 28 juin 2022.**

### 3°) **Projet Immobilier**

#### - **Décision du COMEX**

Le Président

Informe, avec satisfaction que le Comité Exécutif de la FFF dans sa réunion du 10 octobre 2022 a donné son approbation conformément à l'article 12.4 des statuts types des Ligues et des Districts, à ce transfert du siège du District Marne.

#### - **Avancement des projets vente et achat immobilier**

Le Président

Signale que les dossiers de vente et d'achat sont dorénavant dans leur conclusion.

Le 15 novembre 2022 est prévu la signature du compromis de vente au montant fixé depuis plusieurs semaines soit : 752 000€. Ces actes notariaux seront gérés par Benoit MOITTIE notaire à Epernay, le Président sera accompagné de Denis DECARMA Vice-Président du DMF.

Concernant l'achat immobilier, il est pratiquement acté que ce sera, comme envisagé depuis plusieurs semaines à Taissy. Le vendeur a donné son accord au District Marne au montant de 860.000€.

Le Président

Envisage que le transfert du siège se fera dans le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2023

- **Les membres du Comité Directeur approuvent avec satisfaction ces informations**

### 4°) **Points techniques**

En l'absence excusée de Kévin SURAY responsable technique, le Président donne lecture de quelques éléments d'informations fournis par le technicien.

- Octobre Rose à Mourmelon – Remerciement à la commission féminisation et à Jérôme Perrin
- Plateau Halloween U7 – Accompagnement du District sur le secteur REIMS – retour très positif (voir PJ)  
Cependant, un vrai travail d'accompagnement à destination des clubs est encore nécessaire pour la bonne mise en place de la Pratique U7 (nouveaux contenus...)
- Futsal JEUNES du 03 décembre au 05 Février – 465 équipes engagées – soit plus de 90% des équipes engagées en 1<sup>ère</sup> phase
- Remise du Label JEUNES à VITRY FC le mercredi 16 novembre à 16h30 (précédée d'une animation terrain avec l'école de foot – 14h)

- Accueil de Loan ARCHAS (stage observation 3<sup>ème</sup>) du 12 au 17 décembre 2022.
- Noel Féminin le 10 décembre + Plateau de Noël jeunes (03 et 10 décembre).
- **Les membres du Comité Directeur prennent acte avec satisfaction de ces informations**

## 5°) Règlement mixité U16 F

### Le Président

Rappelle que l'article 4 concernant la mixité de la catégorie U16F du règlement des compétitions jeunes n'est pas en conformité avec les RG de la FFF (article 155)

Après avoir interrogé le service juridique, la réponse réglementaire est la suivante :

**« une joueuse U16F ne peut évoluer en mixité en compétition U16 »**

**Cette réponse réglementaire est applicable dès aujourd'hui.**

- **Les membres du CODIR prennent acte (2 contre) de cette réponse en ayant une pensée pour les quelques filles qui sont pénalisées par ce règlement.**

## 6°) Présidence Commission FUTSAL

### Le Président

En vertu du règlement intérieur des commissions qui lui donne pouvoir de désigner les Présidents de commission, fait part de son souhait de nommer à la commission futsal un nouveau Président en la personne de Grégory GADROUY licencié au club Reims Métropole futsal.

Explique que sa décision est guidée afin d'apporter un nouveau souffle au futsal,

Précise que le nouveau Président formera sa commission telle qu'il le veut puis validée par le CODIR.

- **Après un vote à mains levées, la proposition du Président est validée à la majorité (4 abstentions).**

## 7°) Médailles et récompenses

Philippe LABBE membre de la commission Régionale du Bénévolat donne lecture de son rapport,

« En introduction je voulais remercier le Président d'avoir mis à l'ordre du jour ma commission en milieu de CODIR et non pas à la fin, montrant ainsi tout l'intérêt qui est porté à la reconnaissance des bénévoles.

Depuis le dernier CODIR du 26-08-2022 la commission distinction et bénévolat a effectué **les remises suivantes**

-06-09-2022 à la foire de Chalons (12 récompenses dont celle du Président Molle)

-18-09-22 au rassemblement des arbitres au lycée Ozanam à Chalons.

-07-10-22 à la réunion de Nancy du 07-10-22 à JP Gertsch bénévole du mois proposé par une commission de ligue

### **JOURNEE DES BENEVOLES DE - DE 5 ANS** (15 et 16 octobre à Clairefontaine)

Philippe Labbé regrette le manque d'implication des clubs et du district en général, car nous pouvions récompenser 4 lauréats et, seuls 2 ont pu être envoyés de CLAIREFONTAINE sont: Mme BOIVIN Sybille de CERNAY/ BERRU LAVANNES et M. ADAM Jean de WITRY les Reims.

Il faut faire une lettre de remerciement au district d'Alsace pour l'accompagnement et le transport gratuit de nos marnais, part district)

### **PROCHAINES OPERATIONS**

#### **-Médailles de ligues et fédérales**

Tous les clubs vont à partir de début novembre jusque fin décembre, recevoir par leur messagerie club un lien pour proposer 2 personnes par club Argent 10 ans-Vermeil 15 ans et Or 20 ans

Le district et les présidents de commissions peuvent également faire des propositions.

Concernant les arbitres, c'est la CDA qui via (V. MERULLA) fera les propositions.

Bien évidemment, c'est la commission de ligue qui validera toutes les distinctions après avis des districts.

### **JOURNÉE DES BENEVOLES** (29-30 avril 2023 coupe de France)

Chacun peut faire ses propositions ( à partir de JANVIER) à la commission départementale qui devrait retenir une dizaine de candidats, réservés aux dirigeants uniquement.

**BENEVOLE DU MOIS** 10 nominations par an en attente confirmation de la participation des districts

**JEUNESSE BENVOLE** une proposition pour l'année

### **MEDAILLE JEUNESSE ET SPORTS**

Opération qui devrait être menée par le district (directeur ?) vers la préfecture (J.S.), car c'est le district qui a l'agrément pour pouvoir proposer des candidats, parmi les listes des membres des commissions et des élus du District. Philippe LABBE demande que le directeur du district fasse partie de la commission du bénévolat.

### **CDOS 2022**

Le Président Molle m'a chargé de faire des propositions, après consultation des membres de la commission et JP Gertsch, voici les proposés.

- **SPORTIF MARNAIS** : Shana CHOSSENOTTE

- **EQUIPE** : Coteaux Sud

- **JEUNE BENEVOLE** : Margot PERRIN

- **ARBITRE** : JM OUDIN

- DIRIGEANTS : Marcy Guy-Cuillier Lionel-BELLENGER Gérard

- CLUB : AS Cernay Berru-Lavannes

- **Après un vote à mains levées, les propositions sont retenues à l'unanimité du CODIR**

Le Président de la commission présente la liste de tous les récipiendaires de l'édition 2021 avec une mention particulière pour la médaille OR FEDERALE de M. HELYE.

A ce sujet, il fait part de son projet de remettre toutes ces récompenses lors d'un match du STADE DE REIMS, en D1 comme cela se fait avec le FC METZ (500 bénévoles invités) et le RC STRASBOURG (plus de 1000 bénévoles invités). Pour réussir à faire cette manifestation Philippe Labbé demande le soutien actif du district et de la Ligue LGEF. »

Le but de l'opération étant de rassembler tous les récipiendaires avec leurs amis (es) sur un moment festif autour d'un événement rassembleur. Cela peut se faire évidemment sur un autre club support.

- **Les membres du CODIR approuvent ce projet et remercient Philippe LABBE et Jean GERTSCH pour le travail accompli envers les bénévoles**

## 8°) Arbitrage

### - Observation arbitres

#### Le Président

Informe que le Trésorier lui a fait part qu'il souhaite que le nombre d'observations des arbitres soient ramenées à 2 au lieu de 3 comme validées lors du CODIR du 26 08 2022 et ce dans un souci financier, le budget prévisionnel a été rédigé avec 2 observations

Un large débat s'engage entre les membres de la CDA présents et les membres du CODIR non arbitres.

**Afin de mettre un terme à ce débat, le Président propose que soit appliqué ce qui a été voté le 26/08/2022 c'est-à-dire 3 observations et que cette formule soit revue en fin de saison.**

- **Après un vote à mains levées, la proposition du Président est validée à la majorité.**

### - Frais déplacement

#### Le Président

Communique les nouveaux montants des frais de déplacement des arbitres reçus par un mail de la Ligue le 20 septembre et applicable dès le 1<sup>er</sup> septembre 2022.  
Ancien tarif 0.401€ à 0.446 € nouveau tarif

Le Directeur signale les difficultés techniques, de temps, que cela représente à appliquer dès aujourd'hui les nouveaux tarifs. Il faut reparamétrer le logiciel alors que cela a déjà été fait en septembre conformément à la décision du CODIR du 221 avril 2022.

**Après un débat, les membres du CODIR décident de ne rien changer actuellement mais d'effectuer par arbitre une régularisation en fin de saison et ce depuis le 1<sup>er</sup> déplacement au nouveau tarif 0.446 € en fonction du nombre KMS parcourus.**

**- Rassemblement du 18/09/2022 et suites**

**Le Président**

Signale qu'en sa qualité de Président il a participé à ce rassemblement et qu'il a dû répondre à diverses questions sans qu'il y ait eu le moindre problème posé en sa présence notamment concernant la participation financière du DMF.

- Paiement de la salle
- 35 repas
- 50 viennoiseries
- Frais divers

Précise, pas de champagne de prévu, de nombreux arbitres officiaient l'après-midi sur les terrains.

- Communique qu'un arbitre présent lui a fait part qu'après son départ un membre de l'organisation a pris la parole devant l'assemblée et aurait tenu des propos diffamatoires et formulé des reproches sur l'organisation à l'égard du DMF.

**Le Président**

Informe qu'il a reçu le 9 octobre 2022 cette personne afin d'obtenir des explications sur ce fait regrettable après son départ. Lors de cet entretien il a demandé que lui soit donnée la liste des 35 arbitres qui ont déjeuné le midi.

A ce jour aucune réponse.

**Les membres du CODIR prennent acte de ces informations et décident d'inviter cette personne à la prochaine réunion du CODIR du 21/11/2022.**

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance**

**Le Président**

**René MOLLE**

